



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2026 - 09

MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES.
INFRASTRUCTURE ET INFOGERANCE DU
SYSTEME D'INFORMATION DES SERVICES
DE LA COMMUNE DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération municipale en date du 15 juillet 2020 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

CONSIDERANT que la commune de Dourges souhaite procéder au remplacement de l'infrastructure et l'infogérance du système d'information des services de la commune de Dourges,

VU l'avis de publicité en date du 20 novembre 2025,

VU la consultation lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et des articles R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

DÉCIDE

Article 1 : Est signé l'accord-cadre sur procédure adaptée avec le prestataire suivant :

√ Société PROMATEC sise 1 avenue Henri BECQUEREL – 59910 BONDUES.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit un montant de 52 327,00 HT (soit 62 792,40 € TTC).

Article 3 : L'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 12 février 2026 et pourra être reconduit 1 fois un an.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 12 février 2026

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RI-062-2162 02747-2026 0212-DECISION202